

UN ÉCOCENTRE BONIFIÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME ENFOUR MOINS, VALORISER PLUS

Saint-Côme, le 8 septembre 2017 – La Municipalité de Saint-Côme est fière d’offrir à ses citoyens un écocentre bonifié. Étant à l’ère de la valorisation, les membres du Conseil municipal trouvaient primordial de modifier les habitudes d’enfouissement actuelles.

Dans un souci tant environnemental que financier, des conteneurs ont été ajoutés sur le site actuel d’entreposage des matières résiduelles afin qu’il devienne un véritable écocentre. De plus, le site a été réaménagé afin de faciliter le déversement des matières à valoriser. Le but est de fournir un lieu de dépôt et de récupération d’objets encombrants aux citoyens de la Municipalité.

Les coûts reliés à l’enfouissement des matières résiduelles se sont élevés à **30 949 \$ en 2016**. Grâce à cette nouvelle formule, nous comptons épargner des sommes substantielles étant donné la valorisation que nous ferons des matières reçues. Le principe est basé sur le fait qu’un conteneur rempli de matériaux pêle-mêle coûte, par exemple, le double d’un conteneur rempli exclusivement de bois ou de produits dérivés. Il est donc essentiel que chaque résident soit sensibilisé aux avantages liés à la valorisation des matériaux.



De gauche à droite : M. Martin Bordeleau, maire de la Municipalité de Saint-Côme; M. Denis Gagné, employé municipal & M. Guy Laverdière, conseiller municipal responsable des questions environnementales

Quoi recycler ?

Les résidents de Saint-Côme ont la possibilité de se départir de plusieurs items, et ce, gratuitement. Voici une liste non exhaustive : matériel informatique désuet (*ordinateur, imprimante, portable, téléviseur, console de jeux vidéo, cellulaire, système audio et vidéo, etc.*), piles, peinture, ampoules, métal, matelas. Des frais doivent toutefois être acquittés pour certains items tels que : bois, matériaux de construction, bardeaux d’asphalte, vinyle, pneus avec jantes. Cependant, la Municipalité s’engage à revoir la formule de tarification proposée actuellement. Cette réévaluation aura lieu en 2018, en fonction des coûts épargnés, dans le but d’offrir un service amélioré aux résidents de notre collectivité.



À propos de l’Écocentre

Rappelons que les heures d’ouverture pour l’écocentre situé au 1195, 39^e Rue sont les jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h à 17h ainsi que les samedis de 8h à 16h. Une preuve de résidence peut vous être demandée.

-30-

Source : Municipalité de Saint-Côme
450 883-2726